

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Entrée en vigueur – Règlement 800

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022, le conseil a adopté le règlement 800 intitulé « Utilisation de l'eau potable ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 27 juin 2022.



Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe